

Séance extraordinaire du conseil municipal du 23 mars 2023

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 23 mars 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Francine Ranger et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont absents : mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau et Pascal Tremblay.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

2023-03A-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-03A-02

Adjudication de contrat - Marquage longitudinal et ponctuel de la chaussée

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2023-02-04/AOP - *Marquage longitudinal et ponctuel de la chaussée*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Lignes Maska*, ledit contrat au coût de 507 854,81\$, incluant les taxes, pour une période de trois années, soit de 2023 à 2025;

Que pour réaliser ces travaux de marquage, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme de 50 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté ainsi qu'un transfert budgétaire de 50 000 \$ du poste 02 110 00 970 - *Projets spéciaux, dons et subventions - élus*;

Que les appropriations précédemment décrites soient transférées au poste budgétaire 02 355 00 521 - *Signalisation* pour l'année 2023;

Que les sommes non utilisées de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour réaliser le marquage longitudinal et ponctuel de la chaussée, soient retournées à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-03A-03

Adoption règlement d'emprunt 324-2023

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 324-2023 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux de construction et de réfection d'infrastructures sur la rue Paquin et de pourvoir au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 1 028 144 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-03A-04

Adoption règlement d'emprunt 325-2023

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 325-2023 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 910 000 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-03A-05

Règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils - interdiction temporaire sur le rang du Golf

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, le 10 septembre 2012, du Règlement numéro 026-4-2012 intitulé « Règlement aux fins de modifier le règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils »;

ATTENDU l'approbation de ce même règlement par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que d'importants travaux de réfection de la chaussée sont nécessaires dans le rang du Golf et que la circulation de camions et de poids lourds sur ce rang, durant la période de dégel, pourrait l'endommager de manière irréversible;

ATTENDU que ce contexte exige des assouplissements aux règles édictées dans le règlement 026-4-2012 de manière à interdire

temporairement la circulation des camions et des véhicules outils sur le rang du Golf;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal interdise la circulation des camions et des véhicules outils sur le rang du Golf, durant la période de dégel 2023, déterminée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-03A-06

Autorisation de signature - entente avec Hydro-Québec - Habitations Petite-Rivière

ATTENDU la volonté de la Ville de Lavaltrie de soutenir le projet d'implantation de logements sociaux piloté par l'organisme *Les Habitations Petite-Rivière*;

ATTENDU que l'implantation du projet au 43, rue Carmen nécessite le déplacement d'une ligne électrique;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une proposition d'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Lavaltrie visant l'évaluation de travaux majeurs, la réalisation et les coûts estimés de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour le déplacement d'une ligne électrique au 43, rue Carmen;

Que le conseil municipal autorise également le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à utiliser les sommes provenant des intérêts générés par le placement des subventions gouvernementales dédiées à l'organisme *Les Habitations Petite-Rivière* pour financer les travaux de déplacement de la ligne électrique.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-03A-07

Contribution additionnelle du milieu pour un projet AccèsLogis Québec - Habitations Petite-Rivière

ATTENDU que le projet *Les Habitations Petite-Rivière*, situé sur le territoire de la Ville de Lavaltrie, a été déposé à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*;

ATTENDU que les coûts de construction élevés, notamment, rendent la réalisation du projet plus difficile;

ATTENDU que la ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau, pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention à la Ville de Lavaltrie afin de lui permettre de financer la réalisation du projet;

ATTENDU que, le cas échéant, une entente devra être conclue entre la Ministre, la SHQ et la Ville de Lavaltrie afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie appuie activement les projets de logements abordables sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal, advenant l'octroi d'une subvention, accepte d'utiliser cette subvention additionnelle exclusivement à titre de contribution du milieu dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec* pour le projet *Les Habitations Petit-Rivière* et de conclure à cette fin l'entente décrite au préambule;

Que le maire, monsieur Christian Goulet, et la greffière, madame Marie-Josée Charron, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente relative à cette subvention.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-03A-08

Ratification - Autorisation de participation - Forum régional de l'immigration de Lanaudière

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal ratifie l'autorisation octroyée à madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve, de participer au *Forum régional de l'immigration de Lanaudière*, qui avait lieu ce 23 mars, au Château Joliette, au coût de 35 \$ taxes incluses;

Que les frais de déplacement soient remboursés par la Ville, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-03A-09

Autorisation de participation - Souper tournant Carrefour Jeunesse-Emploi

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise madame la conseillère, Anne Charlot-Mayrand, à participer au Souper tournant annuel de Place aux jeunes Lanaudière, le 24 mars 2023, au Rawdon Golf Resort;

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2023-03A-10

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 12.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 24^e jour du mois de mars 2023.

Christian Goulet, maire